

Non retour d'un bébé parti à l'étranger avec sa maman

Par E salaun, le 22/02/2019 à 06:37

Bonjour

ma belle-fille est partie en Irlande du Nord pour voir de la famille avec mon petit fils de cinq mois et ne veux plus rentrer en France..cela fait déjà un mois.. Elle nous dit qu'on peut venir le voir en Irlande seulement mon fils n'a pas les moyens de prendre les billets d'avion un gîte une location de voiture ..tout les mois.. il a déposé une main courante auprès de la gendarmerie mais ne veut pas entamé pour le moment une vraie plainte pour enlèvement ..as-t'il raison ?. il a peur de braquer sa femme ... j'ai proposé a ma belle fille de venir une semaine sur trois dans sa maison pour que mon fils puisse voir son bébé avec ma présence si besoin ou avec un membre de sa famille et qu' ensuite elle reparte avec le bébé mais elle a peur que si elle vient en France elle ne puisse pas repartir pensant qu'on a porté plainte .. c'est donc le statu quo..

Nous allons aller en Irlande avec notre fils pour l'épauler ...est-ce que l'on doit en profiter pour porter plainte a la police locale en irlande ?

Et avec le Brexit qu'est ce que cela va changer dans les déplacements ..nous sommes tres contrarie par cette situation et ne savons que faire pour régler a l'amiable cette situation .. je sais que ce petit bébé a besoin de sa maman c'est pour cela qu'on ne veut pas l'empêcher de vivre en Irlande .on veut juste Comme son travail le permet qu'elle puisse aller et venir en France tout en présentant notre petit fils à son père régulièrement ...

pouvez vous nous conseiller ..doit il prévenir le Juge aux l'affaire familiale et est-ce que ça empêcherait de ma belle-fille de t'aller venir car n'est pas ce que nous voulons

merci de votre retour